

Parlement dans le grand évènement; le commissaire d'examen a rejeté le projet de loi par six voix contre une et deux abstentions, au vote de l'admission de la loi qui a trait de modifier celui de date pour révoquer l'application de son décret de base...

L'Affaire Dreyfus

Vers la révision. — Nouvelle lettre d'un prêtre. L'abbé de la Roche, évêque de Lyon, publie la lettre suivante, qui vient d'adresser à un de ses amis de l'affaire Dreyfus, l'abbé Brugnot...

La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 31 décembre. — L'Echo de Paris a interviewé un ami intime de M. Waldeck-Rousseau qui a déclaré qu'il est inquiet que l'état de l'ancien président de la République ne s'améliore pas...

AU PAYS NOIR

LES ACCIDENTS

Je veux, pour l'éducation des camarades, pour leur faire comprendre à tous, la nécessité pour tous de se faire inscrire au Syndicat, mais celle de M. Parnand Alfred...

de présence, le porion reconnaissant lui-même qu'il ne savait à quoi l'employer. Le 7 juin, Parnand ne put plus descendre à la fosse; son état s'est aggravé. De ce jour, le Compagnon de Courtois refuse de verser aucune indemnité; appelle en conciliation...

Parnand assigne la Compagnie; dans un jugement d'avant-faire droit, du 30 juillet, le tribunal commet comme expert pour l'examen du blessé, M. le docteur Henseval...

Le blessé a été visité par M. le docteur Henseval le 31 juillet 1902 au lendemain du jugement d'avant-faire droit de Béthune; il lui a remis ce jour-là un certificat de M. le docteur Brunel de Lens qui lui a donné ses soins pendant longtemps; certificat très affirmatif, M. Brunel ancien interne des hôpitaux y exprime l'avis formel que Parnand n'est pas un simulateur.

Parnand retourne à Béthune, se faire examiner à nouveau par M. Henseval, fin août, et le 11 septembre. En octobre, il ne peut se présenter à la nouvelle convocation du médecin; son état de santé ne lui permet plus de déplacement, il est du reste absolument sans ressources, puisque la Compagnie ne lui paie plus rien. Correctement d'ailleurs, se fait adresser des secours par le maire. L'expert médical, devant cette situation, promet de se dérouter pour aller le visiter à domicile; mais il ne s'y rend pas.

Entre temps appelé pour une période d'exercice militaire, Parnand est réformé devant la commission spéciale, le 15 octobre 1902, après un minutieux examen, sans aucune contestation, sans qu'un instant les experts militaires songent à la simulation.

Parnand retourne à Béthune chez M. le docteur Henseval aux fins d'examen, le 3 novembre et dans les premiers jours de décembre 1902; nous vouchons à un an de la date de l'accident.

Enfin, le 12 décembre 1902, M. le docteur Henseval dépose son rapport à la justice de paix. Je prie que l'on veuille remarquer qu'il est très favorable au blessé et qu'il ne mentionne nullement un refus de se laisser visiter. Ceci a une très haute importance, on le constatera.

Tout va se gâter pour notre malheureux camarade. Le 17 décembre, il est présenté à la commission d'enquête parlementaire; il ne touchait plus ses demi-salaires depuis le 17 juillet; par suite des lenteurs procédurales, des lenteurs de justice, il a été réduit à la misère extrême. J'étais présent à l'entrevue; les commissaires enquêteurs prirent connaissance, entre autres documents, de deux lettres de M. Henseval, annonçant sa visite à domicile. Je n'ai pu à l'instigation de la manifestation des sentiments de mes collègues; mais, à la suite d'indiscrétions de la presse, le docteur Henseval apprit le dépôt de ses lettres.

Le 9 janvier 1903, M. Henseval convoque à nouveau le blessé chez lui; malade, privé de ressources, il ne peut ce jour-là se rendre à la convocation. Il se présente vers le 20 février; l'expert médical refuse de le voir, lui répondant qu'il est trop tard. En effet, après une trop longue inertie, il avait déposé son rapport au tribunal de Béthune, le 13 février 1903. M. Henseval avait conclu « que tout seulement, Parnand, convoqué à plusieurs reprises, n'est pas venu se présenter; celui-ci de remplir sa mission, non seulement ne s'est point présenté au jour fixé par l'expert, mais qu'il s'est refusé à tout examen de celui-ci... » le premier rapport du docteur Henseval, au juge de paix le 12 décembre précédent, rapport favorable où il n'est nullement question du refus d'examen, quant à la convocation du 9 janvier, nous n'oublions pas que Parnand n'est présenté en vertu, et que — bien que le rapport du médecin expert fut déposé, il était légalement possible et facile de déposer, « un complément ».

deux ans que l'infortuné Parnand a été blessé ! Justice lui est enfin rendue, grâce à l'énergie du Syndicat, au dévouement inlassable de ses camarades, au courage de ses députés, pas, et les ouvriers dont je plaide la cause, lui en seront reconnaissants. (Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.)

L'Amnistie

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Chambre des députés a adopté sans séance du 29 décembre, la proposition de loi relative à l'amnistie pour faits de grève et faits connexes. L'article unique, qui est le suivant : « La présente amnistie sera applicable aux condamnations prononcées par la Haute-Cour de justice en 1900 et 1901. »

Ce texte est tel que celui adopté par le Sénat, par conséquent, la loi a pu être promulguée à l'Officiel hier matin, jeudi. Toutefois, les nationalistes avaient essayé d'en retarder l'adoption, en proposant la disposition additionnelle suivante : « La présente amnistie sera applicable aux condamnations prononcées par la Haute-Cour de justice en 1900 et 1901. »

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur. M. LAURENCE, rapporteur. — Messieurs, le 4 décembre de l'année dernière, nous avons voté l'amnistie pour faits de grève et faits connexes. L'article unique vient d'être à nouveau adopté. Depuis, nous avons dû faire de multiples démarches auprès des pouvoirs compétents pour assurer l'exécution de la loi...

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur. M. LAURENCE, rapporteur. — Messieurs, le 4 décembre de l'année dernière, nous avons voté l'amnistie pour faits de grève et faits connexes. L'article unique vient d'être à nouveau adopté. Depuis, nous avons dû faire de multiples démarches auprès des pouvoirs compétents pour assurer l'exécution de la loi...

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur. M. LAURENCE, rapporteur. — Messieurs, le 4 décembre de l'année dernière, nous avons voté l'amnistie pour faits de grève et faits connexes. L'article unique vient d'être à nouveau adopté. Depuis, nous avons dû faire de multiples démarches auprès des pouvoirs compétents pour assurer l'exécution de la loi...

Revue de l'Année 1903

Nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en préparant à leur intention, à l'occasion de l'année qui vient de s'écouler, une revue des principaux événements de 1903. Pour ceux qui s'intéressent aux choses de la politique, nous avons relevé les faits saillants survenus soit en France, soit à l'étranger, pendant ces douze mois. Pour les autres, nous avons enregistré les faits d'importance qui ont défrayé la chronique de chaque jour.

LE PREMIER TRIMESTRE

En France et à l'Etranger

- JANVIER
1. — Renouvellement partiel du Sénat pour la série A.
2. — Mort de M. Sagasta, ancien président du conseil des ministres en Espagne.
3. — A Lille, exécution capitale de Bouche, l'assassin d'une vieille demoiselle, Mile Henry.
4. — Le président de la République signe la grâce de Vidal, le tueur de femmes des Alpes-Maritimes.
5. — La Chambre législative dans le Pas-de-Calais : M. Delisle est élu en remplacement de M. Dard, invalidé.
6. — Reçu de M. Bourgeois, M. Bourgeois est réélu président de la Chambre des députés.
7. — La commission des associations décide de refuser en bloc toutes les demandes d'autorisation des congrégations d'hommes.
8. — A la Chambre, interpellation sur la politique générale par M. Fournier contre 205, la Chambre adopte un ordre du jour de confiance.
9. — Au Sénat, élection du bureau : M. Fallières est réélu président.
10. — Le général Luchaire aborde la discussion générale du budget de 1903.
11. — L'élection de M. Fould à Argenteuil est invalidée par 480 voix contre 18.
12. — Trois artistes du théâtre de Bordeaux se voient accidentellement à Biarritz.
13. — Réélection dans les Basses-Alpes de M. de Castellane, dont l'élection avait été invalidée par la Chambre.
14. — Le Sénat, par 116 voix contre 109, invalidé l'élection de MM. Andrieux et Fruchier, dans les Alpes-Maritimes.
15. — Mort de Mme Augusta Romès et de Robert Romès, compositeurs de musique.
16. — M. de Raynal, ancien ministre.
17. — Le Sénat nomme la commission des congrégations dans le premier bureau.
18. — M. Waldeck-Rousseau fait d'importantes déclarations.
19. — La cour d'assises de la Meuse condamne à mort le berger Lectier, l'assassin des Farouches.
20. — Incendie de l'ancien château impérial de Biarritz.
21. — Soixante polytechniciens sont, à la suite d'un acte collectif d'indiscipline, envoyés dans des régiments.
22. — Le général Journer, commandant du 13e corps, est réélu en son commandement et remplacé par le général Guiraud.
23. — Fin du procès de Marguerite à la cour d'assises de l'Hérault, après trente-cinq jours d'audience.
24. — La Chambre entend la discussion des articles de la loi de finances relatifs aux décrets de cru.
25. — A Bruxelles, l'anarchiste Rubino, auteur d'un attentat contre la roi des Belges, est condamné aux travaux forcés à perpétuité.
26. — Le tribunal extraordinaire de Dresde prononce le divorce du prince héritier et de la princesse de Saxe.
27. — Violents incidents à la Chambre au sujet de l'affaire Humbert : M. Binder est censuré.
28. — M. Ranc est élu sénateur de la Corse en remplacement de M. Combes, qui avait été nommé ministre.
29. — M. Torchet est élu député de la Charente-Inférieure en remplacement de M. Garzier, élu sénateur.
30. — Dans le Finistère, la fermeture des écoles est donnée lieu de très nombreux incidents.
31. — Le général Peigné est nommé à commandement du 9e corps en remplacement du général Tanchou, atteint par la limite d'âge.
32. — Les époux Humbert sont acquittés dans l'affaire Caltaou.
33. — MM. Gassier et Delforge sont élus sénateurs des Basses-Alpes en remplacement de MM. Andrieux et Fruchier, invalidés. M. Poincaré est élu sénateur de la Meuse en remplacement de M. Buvignier, décédé. MM. Millard et Simonnet sont élus respectivement députés de la Drôme et de la Savoie.
34. — Le Sénat vote, en première lecture, le projet sur le service de deux ans.
35. — Elections législatives dans l'AMH, les Alpes-Maritimes et le Tarn-et-Garonne : MM. Régnier, Minier, Arago et Arnal sont élus.

Faits Divers

HORS RÉGION

Une Catastrophe à Chicago

Incendie d'un théâtre. — Effroyable panique. — Plus de six cents victimes. — Scènes d'horreur. Chicago, 31 décembre. — Le Théâtre Iroquois, récemment construit sur le plan de l'Opéra-Comique de Paris, et qui venait d'être inauguré, a été détruit par un incendie qui a causé la mort de plus de six cents personnes...

DETAILS SUR LE DÉSTRE

Jamais, dans les annales de la ville de Chicago, on n'a vu de déplorer un tel désastre et jamais auparavant, on n'a porté plus complètement secours aux sinistrés. Des sinistrés et réfugiés, on a vu dans les rues de Chicago, des milliers de personnes se presser dans les rues, attendant d'être transportés dans les hôpitaux... Les blessés transportés ou conduits dans les hôpitaux, sont en nombre considérable. On estime qu'en tout environ six cents personnes ont été tuées ou blessées. Le nombre des sinistrés transportés dans les différents hôpitaux de la ville est de 157 ; on estime qu'en tout environ six cents personnes ont été tuées ou blessées. Le nombre des sinistrés transportés dans les différents hôpitaux de la ville est de 157 ; on estime qu'en tout environ six cents personnes ont été tuées ou blessées.

élu en remplacement de MM. Gacou, Villé, Bouvier et Chabrié, élus sénateurs. A Paris, centenaire d'Edgar Quinet. La Chambre termine la discussion du budget de 1903. Mort de M. Gaston Paris, académicien. M. Baudet est élu député des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Jacquemin, décédé. Mort de M. Baudet, ancien chef de la maison militaire du président Carnot. La Chambre commence la discussion des projets relatifs aux congrégations d'hommes. M. de M. Legouvé, doyen de l'Académie Française. M. Aguilhon est élu sénateur des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Garrau de Buzan, décédé. M. Bourne est proclamé par le Sénat sénateur du Doubs à la place de M. de Moustiers, qui avait été par le bureau électoral. Par 300 voix contre 257, la Chambre repousse et vote les demandes d'autorisation des congrégations enseignantes d'hommes. On découvre près de Versailles les cadavres de MM. Messard et Schœnmann de Nice. Le drame reste mystérieux. M. Grégoire est élu député de la Meuse en remplacement de M. Poincaré élu sénateur. Par 304 voix contre 246, la Chambre repousse l'autorisation aux congrégations enseignantes d'hommes. A la suite d'un gros scandale, le général anglais Macdonald se suicide à l'Hôtel Régina, à Paris. La Chambre, par 338 voix contre 231, repousse les demandes d'autorisation des congrégations enseignantes d'hommes. Le Conseil des ministres décide de décerner la médaille militaire au général André, qui passe au cadre de réserve le 31. La Chambre invalide MM. Tryu et Claufron, députés du Pas-de-Calais et de la Loire. Après 27 heures de séance, le budget de 1903 est définitivement voté par la Chambre. Châbrinet, l'assassin du docteur Ordentstein, est condamné aux travaux forcés.

LES VICTIMES

Le chiffre total des morts est de PLUS DE SIX CENTES, et compris 50 blessés. Tous ces décès ont pu être évités, si les secours avaient été plus rapides. Les blessés transportés ou conduits dans les hôpitaux, sont en nombre considérable. On estime qu'en tout environ six cents personnes ont été tuées ou blessées. Le nombre des sinistrés transportés dans les différents hôpitaux de la ville est de 157 ; on estime qu'en tout environ six cents personnes ont été tuées ou blessées.

La température au dehors du théâtre était de 12 à 15 au-dessous de zéro. Beaucoup de ceux qui ont été sauvés ont souffert de la froidure. Les spectateurs qui se trouvaient aux places de derrière ont été les premiers à souffrir. Le courant des fuyards vers les portes d'entrée a été impossible, malgré tous les efforts, de les ouvrir. Le théâtre pouvait contenir 1.744 personnes. Si les évaluations des sinistrés, toujours en cours, étaient exactes, il aurait péri un spectateur sur trois. Ce serait le record des grands incendies de théâtre dans les vingt-cinq dernières années, un on en a compté sept en 1870 le théâtre de Brooklyn, 1871 le théâtre de New York, 1872 le théâtre de New York, 1873 le théâtre de New York, 1874 le théâtre de New York, 1875 le théâtre de New York, 1876 le théâtre de New York, 1877 le théâtre de New York, 1878 le théâtre de New York, 1879 le théâtre de New York, 1880 le théâtre de New York, 1881 le théâtre de New York, 1882 le théâtre de New York, 1883 le théâtre de New York, 1884 le théâtre de New York, 1885 le théâtre de New York, 1886 le théâtre de New York, 1887 le théâtre de New York, 1888 le théâtre de New York, 1889 le théâtre de New York, 1890 le théâtre de New York, 1891 le théâtre de New York, 1892 le théâtre de New York, 1893 le théâtre de New York, 1894 le théâtre de New York, 1895 le théâtre de New York, 1896 le théâtre de New York, 1897 le théâtre de New York, 1898 le théâtre de New York, 1899 le théâtre de New York, 1900 le théâtre de New York, 1901 le théâtre de New York, 1902 le théâtre de New York, 1903 le théâtre de New York.

UN DRAME DE LA MISÈRE

Paris, 31 décembre. — Un ouvrier boche, exilé par la misère, a frappé hier un placier d'un coup de couteau. Il était cinq heures du soir. Un ouvrier de la boulangerie, Eugène Jérôme, âgé de trente et un ans, entré dans le bureau de placement tenu par le sieur Michard, rue Vanvrière, n° 10, pour se faire inscrire, a vu devant lui un placier qui se tenait debout, les bras croisés, et qui semblait attendre. Le placier se pencha vers lui et dit : « Tu es un boche ? » « Oui », répondit-il. « Alors, va-t'en chercher du travail ailleurs », dit-il. Le boche se pencha vers lui et dit : « Tu es un boche ? » « Oui », répondit-il. « Alors, va-t'en chercher du travail ailleurs », dit-il. Le boche se pencha vers lui et dit : « Tu es un boche ? » « Oui », répondit-il. « Alors, va-t'en chercher du travail ailleurs », dit-il.

Un placier poignardé

Paris, 31 décembre. — Un ouvrier boche, exilé par la misère, a frappé hier un placier d'un coup de couteau. Il était cinq heures du soir. Un ouvrier de la boulangerie, Eugène Jérôme, âgé de trente et un ans, entré dans le bureau de placement tenu par le sieur Michard, rue Vanvrière, n° 10, pour se faire inscrire, a vu devant lui un placier qui se tenait debout, les bras croisés, et qui semblait attendre. Le placier se pencha vers lui et dit : « Tu es un boche ? » « Oui », répondit-il. « Alors, va-t'en chercher du travail ailleurs », dit-il. Le boche se pencha vers lui et dit : « Tu es un boche ? » « Oui », répondit-il. « Alors, va-t'en chercher du travail ailleurs », dit-il.

FEUILLETON DU 2 JANVIER. — N° 34

L'OUFRAME

par Charles MEROUVEL

L'OUTRAGE

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

III

Confession

— Pauvre Angèle, pauvre fille, si bonne, si dévouée, si douce ! Le copite observa. — Quand vous m'accablerez, mon capitaine, en quoi cela rétrograderait-il sur moi, puisque il est fait ? — Mais... — Il faut de la résignation et de la philosophie. — Vous en avez, vous ? — Parfaitement ! — Moi, pas !, déclara le capitaine Richard. L'abbé Prunier en avait aussi. Les calvaux des produits de bons effets sur le visage et le plongèrent dans une satisfaction si douce qu'il se sentait en mesure de se consacrer à son devoir, comme on se consacre à son devoir.

un troupeau de moutons dans les plaines de la Savoie du haut des pics alpins, confusément. C'était pourtant un honnête et brave homme, mais la nature humaine est ainsi faite. Les meilleures natures ont toujours un fond d'égoïsme. — Le coup d'œil, dit-il. Rien n'est perdu quand on a du courage. D'ailleurs je suis sûr qu'il a une bonne conscience et que son honneur est intact. C'est le principal. Pour le reste, Dieu y pourvoira ! Dieu ! fit triomphalement le capitaine Bichard. L'abbé Prunier lui lança un regard où il y avait de la sévérité tempérée par l'amitié qui lui causait au cœur. Ces deux hommes, ce qui ne les empêchait pas d'avoir d'inébranlables convictions sur une foule de matières, très obscures, que leurs discussions ne rendaient pas plus lumineuses. — Croyez-vous, l'abbé, que Dieu ait le temps de s'occuper des affaires d'un jeune homme assez stupide pour dissiper en quelques années trente mille livres de rentes ? — Si ce n'est tout d'un coup, en comprenant quelle cruauté il y avait à torturer un malheureux déjà si durement puni de ses imprudences, et comme Héloïse Aubry, presque avec un même sentiment de pitié, il demandait : — Voyons, comment est-ce arrivé ? Le comte l'entraîna avec l'abbé Prunier sur la terrasse du manoir. Là, il étendit le bras vers le couchant. La maison imprenait dans le ciel, le château de Mity s'élevait à deux kilomètres de là, en ligne directe, des rayons de la lune dans tout son éclat, comme d'une prodigieuse lampe électrique.

Et alors avec plus de vivacité il répondit : — Si, dans la soirée, j'engageais personnellement après mon mariage, nous aurions renoncé à notre isolement et accepté les invitations du baron Ferrand. Là, baronne, cette malheureuse, aujourd'hui divorcée à la suite d'un mariage malheureux, faisait alors les honneurs de sa maison, et j'avais, comme vous le savez, une vive amitié et si j'avais écouté ses conseils, nous ne serions pas tombés dans l'abîme où nous sommes. Jusque-là, j'avais été en sauvagerie ou du moins sans rechercher la société des voisins dont l'opulence nous eût égarés et m'eût indifférent. Je me trouvais heureux comme je l'étais. Mais on m'adressa de divers côtés quelques observations. Avec ces observations, j'eus l'idée de continuer cette existence de célibataire, ce qui me privait de distractions qui s'offraient à nous. On me persuada que non et peut-être étais-je trop facile à convaincre. J'eus tort. L'égalité de ce luxe insolent, la société que nous trouvaient à Mity, le fait que nous étions dans un château princier, les grandes chasses qu'il fallait suivre, tout le tapage et l'éclat de ce monde qui ne songeait qu'à s'amuser, éveillaient sans doute en nous des idées de grandeur et d'ambition. Et que d'autres insinuations baron fut pour nous, peut-être sans y penser, un terrible tentateur. Il avait des façons engageantes de me dire : — Que ne voulez-vous utiliser votre intelligence et votre énergie ? Si au lieu de vous occuper d'un village où votre jeune femme périra d'ennui, vous mettiez à profit les occasions qui ne manqueraient pas de s'offrir à vous, vous trouveriez des amis prêts à vous tracer votre voie et à vous accompagner. Et que d'autres insinuations revenaient à chaque instant et me à peu m'inspiraient une résistance comme la pierre mine du rocher et l'abat à la fin. Que voulez-vous que je vous dise ? Je me suis laissé prendre à

de vagues promesses, à des offres de service et de protection. Les engagements personnels des paroles, des mots, du son, et rien de plus ! J'étais ignorant comme le dernier des paysans de mes fermes, aussi étranger à la vie de Paris qu'à celle des peuplades de la Mandchourie du Japon. Je n'avais ni parents ni bourgeois pour m'indiquer la voie.

— Vous vous êtes décidé au départ ? — Oui. — L'Angèle ? — Elle m'a insisté. — Vous n'allez pas dire qu'elle vous a encouragé, je suppose. Elle avait trop de raison, trop de bon sens ? — Je ne l'accuse pas. A quoi bon révenir sur ces choses. Avec elle, même a-t-elle fait quelques efforts pour me retenir. Mais elle était jeune, ardente au plaisir. Elle fut ravie au fond de ma détermination. Mon but à moi, c'était de lui plaire, de la placer dans un milieu de nature à la mettre en lumière. Et moi, j'ai assuré une possibilité meilleure que la nôtre. Et puis elle me donnait le vertige ! J'étais enivré du murmure flatter qui l'accueillait par là ou elle passait... Comprenez-vous ?

Le curé inclina la tête en signe d'assentiment, mais le capitaine Richard, moins facile à convaincre, objecta de sa voix grinçante : — Je comprends que vous avez au désir d'habiter Paris, que vous y êtes allé que vous y avez amené Angèle comme c'était votre droit puisque la femme est obligée de suivre son mari, mais vous ne m'expliquez pas pourquoi vous êtes contraint de vous dépeupler de vos terres et de vous défaire de la maison paternelle.

Le comte, avec une patience angélique, se récria : — Vous avez raison, capitaine. Une com-

paraison. Quand un fruit tombe de l'arbre avant d'être mûr, quand un arbre meurt avant son extrême vieillesse, c'est qu'il a un vice sous son écorce, c'est qu'il est rongé par un ennemi intérieur. — Mais vous n'êtes ni un arbre ni un fruit. — Ne vous en faites rien, dit-il, ce n'est qu'un jeu de comparaison ?

A ce moment, dans l'obscurité de l'avenue de Lilleul, tout les branches réunies en voûte interceptaient la clarté de la lune et des étoiles, deux hurlements apparurent et s'approchèrent rapidement de la terrasse. — Un coup de feu retentit dans le jardin et un homme de taille moyenne, aux cheveux gris, vêtu de noir et cravaté de blanc, en descendant, un serviteur bourré de papiers sous le bras. — Le comte d'Annebaault se pencha à l'oreille du capitaine et lui dit à voix basse : — Le ver rongeur dont je vous parlais, le voilà. — Et se tournant vers le nouveau venu, il le salua poliment. — Echantonné de vous voir, cher maître. Donnez-vous la peine d'entrer. Et comme le capitaine se refusait à le suivre, — Mais venez donc, je vous en prie. Vous savez bien que je n'ai pas de secrets pour vous. — En effet il n'en avait plus. Le Russova qui l'attendait était franchi.

IV

M. Brothier

Un feu de grosses bûches d'orme brûlait encore dans la grille à manger, déjà débarrassée et remise en ordre. Le jeune homme offrit des cigarettes à ses deux convives et au notaire sauteur de la grande table ronde.

Le coupé qui arrivait venait de Saint-Brieuc. Son maître s'appelait Pierre-Alexandre Brothier. Il était notaire au chef-lieu du département des Côtes-du-Nord et possesseur de l'astuce générale et surtout d'une notoriété qui s'accroissait fort loin. Son grand objectif, d'ailleurs, était d'acquiescer la confiance publique et surtout d'en profiter. Le méritait-il ? Oui et non. Certes, personne n'aurait pu reprocher à M. Brothier une indécence, se notoire en un acte d'improbable indiscrétion. Seulement, il avait une habitude inévitable à laquelle aucune considération ne l'eût fait renoncer. Il plaçait son intérêt personnel en première ligne avant celui de l'importance de ses clients. Et c'était pas le notaire paternel et déboussé des temps anciens, le notaire presque désintéressé des familles, le gardien des fortunes et leur défenseur attitré. C'était le notaire moderne, l'homme qui avait retenu son esprit l'exploite comme une ferme ou une usine, et qui ne rendait tout ce qu'il pouvait pour donner pour la rendre plus cher le jour de sa retraite. M. Brothier à l'imprudent qui tombait entre ses griffes paternelles, en l'absence de son père, comme un homme qui n'avait pas de finances et se fiait à lui pour des conseils désintéressés ? Un coup d'œil le mit en garde sur la situation. Il se sentait en danger. Il se sentait se prendre étouffement dans les mains. En revanche, on était qu'on se soit de la rencontrer à son poste. [A suivre.]